

MOBIHEL Base MIX

Version 3.0	Date de révision: 24.06.2026	Numéro de la FDS: MAT0GA05_007 DZ/FR	Date de dernière parution: 30.11.2023 Date de la première version publiée: 19.07.2023
----------------	---------------------------------	--	---

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : MOBIHEL Base MIX

Code du produit : Veuillez consulter la section 16 pour des données détaillées

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : PC9a: Revêtements et peintures, solvants, diluants

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécuritéSociété : KANSAI HELIOS Slovenija d.o.o.
Količevo 65
1230 Domžale
Slovénie

Téléphone Société : 386 (1) 722 4383

Téléfax Société : 386 (1) 722 4310

Personne responsable/émettrice : 386 (1) 722 4383
productsafety@kansai-helios.si**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Access code: 13586 +1 760 476 3959

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226: Liquide et vapeurs inflammables.

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

MOBIHEL Base MIX

Version 3.0	Date de révision: 24.06.2026	Numéro de la FDS: MATOGA05_007 DZ/FR	Date de dernière parution: 30.11.2023 Date de la première version publiée: 19.07.2023
----------------	---------------------------------	--	---

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2	H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Conseils de prudence :

Prévention:

- P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
- P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

Intervention:

- P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
- P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

MOBIHEL Base MIX

Version 3.0	Date de révision: 24.06.2026	Numéro de la FDS: MAT0GA05_007 DZ/FR	Date de dernière parution: 30.11.2023 Date de la première version publiée: 19.07.2023
----------------	---------------------------------	--	---

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

acétate de n-butyle
butane-1-ol
glycolate de butyle
les acides gras, C14-18 et C16-18-insaturés, maléatée
formaldéhyde
anhydride maléique

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges****Composants**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
acétate de n-butyle	123-86-4 204-658-1 607-025-00-1 01-2119485493-29	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	>= 30 - < 50
butanol	71-36-3 200-751-6 603-004-00-6 01-2119484630-38	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)	>= 3 - < 10
alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène	- 905-562-9 01-2119555267-33, 01-2119488216-32	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) STOT RE 2; H373 Asp. Tox. 1; H304	>= 2,5 - < 10

MOBIHEL Base MIX

Version 3.0	Date de révision: 24.06.2026	Numéro de la FDS: MATOGA05_007 DZ/FR	Date de dernière parution: 30.11.2023 Date de la première version publiée: 19.07.2023
----------------	---------------------------------	--	---

		Aquatic Chronic 3; H412	
glycolate de butyle	7397-62-8 230-991-7 01-2119514685-36	Eye Dam. 1; H318 Repr. 2; H361	>= 3 - < 10
acétate de 2-butoxyéthyle	112-07-2 203-933-3 607-038-00-2 01-2119475112-47	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312	>= 1 - < 10
hydrocarbures, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromates	- 01-2119471843-32	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2,5
les acides gras, C14-18 et C16-18- insaturés, maléatée	85711-46-2 288-306-2 01-2119976378-19	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317	>= 0,1 - < 1
formaldéhyde	50-00-0 200-001-8 605-001-00-5 01-2119488953-20	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317 Muta. 2; H341 Carc. 1B; H350	< 0,1
anhydride maléique	108-31-6 203-571-6 607-096-00-9 01-2119472428-31	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Resp. Sens. 1; H334 STOT RE 1; H372 (Système respira- toire)	>= 0,001 - < 0,1
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8 252-104-2 01-2119450011-60		>= 1 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

MOBIHEL Base MIX

Version 3.0	Date de révision: 24.06.2026	Numéro de la FDS: MAT0GA05_007 DZ/FR	Date de dernière parution: 30.11.2023 Date de la première version publiée: 19.07.2023
----------------	---------------------------------	--	---

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

Conseils généraux	: S'éloigner de la zone dangereuse. Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Ne pas laisser la victime sans surveillance.
En cas d'inhalation	: Consulter un médecin après toute exposition importante. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau	: Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
En cas de contact avec les yeux	: Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	: Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne PAS faire vomir. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques	: Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
---------	--

MOBIHEL Base MIX

Version 3.0	Date de révision: 24.06.2026	Numéro de la FDS: MAT0GA05_007 DZ/FR	Date de dernière parution: 30.11.2023 Date de la première version publiée: 19.07.2023
----------------	---------------------------------	--	---

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Éloigner toute source d'ignition.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

MOBIHEL Base MIX

Version 3.0	Date de révision: 24.06.2026	Numéro de la FDS: MAT0GA05_007 DZ/FR	Date de dernière parution: 30.11.2023 Date de la première version publiée: 19.07.2023
----------------	---------------------------------	--	---

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Indications pour la protection : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

MOBIHEL Base MIX

Version 3.0	Date de révision: 24.06.2026	Numéro de la FDS: MAT0GA05_007 DZ/FR	Date de dernière parution: 30.11.2023 Date de la première version publiée: 19.07.2023
----------------	---------------------------------	--	---

contre l'incendie et l'explosion

Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène

: Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

: Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

: Pour plus d'informations, se référer à la fiche technique du produit.

Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
acétate de n-butyle	123-86-4	STEL	150 ppm 723 mg/m ³	2019/1831/EU
		TWA	50 ppm 241 mg/m ³	2019/1831/EU
alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène	1330-20-7	TWA	50 ppm 221 mg/m ³	2000/39/EC
		STEL	100 ppm 442 mg/m ³	2000/39/EC
acétate de 2-butoxyéthyle	112-07-2	TWA	20 ppm 133 mg/m ³	2000/39/EC

MOBIHEL Base MIX

Version 3.0	Date de révision: 24.06.2026	Numéro de la FDS: MAT0GA05_007 DZ/FR	Date de dernière parution: 30.11.2023 Date de la première version publiée: 19.07.2023
----------------	---------------------------------	--	---

		STEL	50 ppm 333 mg/m3	2000/39/EC
(2-Méthoxyméthylethoxy)-propanol	34590-94-8	TWA	50 ppm 308 mg/m3	2000/39/EC
formaldéhyde	50-00-0	TWA	0,3 ppm 0,37 mg/m3	2004/37/EC
		STEL	0,6 ppm 0,74 mg/m3	2004/37/EC

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
acétate de n-butyle	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	600 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	600 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	48 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	300 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	300 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	300 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	12 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	35,7 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	3,4 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	6 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	2 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Aigu - effets systémiques	2 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	7 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	11 mg/kg p.c./jour
butane-1-ol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	310 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	55,357 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	155 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	3,125 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets	1,562 mg/kg

MOBIHEL Base MIX

Version 3.0	Date de révision: 24.06.2026	Numéro de la FDS: MATOGA05_007 DZ/FR	Date de dernière parution: 30.11.2023 Date de la première version publiée: 19.07.2023
----------------	---------------------------------	--	---

	teurs		systémiques	p.c./jour
rutile (TiO ₂)	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	700 mg/kg p.c./jour
alliage réactif éthyl- benzène, m-xylène et p-xylène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	77 mg/m ³
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	65,3 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques	442 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	289 mg/m ³
	Consomma- teurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques	260 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	221 mg/m ³
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	14,8 mg/m ³
	Consomma- teurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	260 mg/m ³
	Consomma- teurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	108 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	16 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	180 mg/kg p.c./jour
glycolate de butyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	58,8 mg/m ³
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	17,4 mg/m ³
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	17,4 mg/m ³
	Consomma- teurs	Dermale	Long terme - effets locaux	0,11 mg/cm ²
	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	4,2 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	41,7 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	25 mg/kg p.c./jour
acétate de 2- butoxyéthyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	333 mg/m ³
	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	86 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	169 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systé- miques	120 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	102 mg/kg p.c./jour

MOBIHEL Base MIX

Version
3.0Date de révision: 24.06.2026
Numéro de la FDS: MAT0GA05_007
DZ/FRDate de dernière parution: 30.11.2023
Date de la première version publiée: 19.07.2023

	Consommateurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	72 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Aigu - effets systémiques	36 mg/kg p.c./jour
hydrocarbures, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromates	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	871 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	185 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	208 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	125 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	125 mg/kg p.c./jour
(2-Méthoxyméthylethoxy)-propanol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	308 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	37,2 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	283 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	121 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	36 mg/kg p.c./jour
dioxyde de titane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m3
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	700 mg/kg p.c./jour
les acides gras, C14-18 et C16-18-insaturés, maléate	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	3,33 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	1,67 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	1,67 mg/kg p.c./jour
formaldéhyde	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	9 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,75 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	240 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	0,037 mg/cm2
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,2 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,1 mg/m3

MOBIHEL Base MIX

Version 3.0	Date de révision: 24.06.2026	Numéro de la FDS: MAT0GA05_007 DZ/FR	Date de dernière parution: 30.11.2023 Date de la première version publiée: 19.07.2023
----------------	---------------------------------	--	---

	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	102 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	0,012 mg/cm2
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	4,1 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
acétate de n-butyle	Sol	0,0903 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0,018 mg/l
	Eau douce	0,18 mg/l
	Sédiment marin	0,0981 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	0,981 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	35,6 mg/l
butane-1-ol	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,36 mg/l
	Sol	0,0166 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0,0082 mg/l
	Eau douce	0,082 mg/l
	Sédiment marin	0,0324 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	0,324 mg/kg poids sec (p.s.)
rutile (TiO ₂)	Station de traitement des eaux usées	2476 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	2,25 mg/l
	Sol	100 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	1 mg/l
	Eau douce	0,127 mg/l
	Sédiment marin	100 mg/kg poids sec (p.s.)
alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène	Sédiment d'eau douce	1000 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,61 mg/l
	Sol	2,31 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0,327 mg/l
	Eau douce	0,327 mg/l
	Sédiment marin	12,46 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	12,46 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	6,58 mg/l

MOBIHEL Base MIX

Version 3.0	Date de révision: 24.06.2026	Numéro de la FDS: MAT0GA05_007 DZ/FR	Date de dernière parution: 30.11.2023 Date de la première version publiée: 19.07.2023
----------------	---------------------------------	--	---

	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,327 mg/l
glycolate de butyle	Sol	0,0112 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0,005 mg/l
	Eau douce	0,05 mg/l
	Sédiment marin	0,0203 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	0,203 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	232 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,5 mg/l
acétate de 2-butoxyéthyle	Sol	0,415 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0,0304 mg/l
	Eau douce	0,304 mg/l
	Sédiment marin	0,203 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	2,03 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	90 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,56 mg/l
(2-Méthoxyméthylethoxy)-propanol	Sol	2,74 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	1,9 mg/l
	Eau douce	19 mg/l
	Sédiment marin	7,02 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	70,2 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	4168 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	190 mg/l
dioxyde de titane	Sol	100 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0,0184 mg/l
	Eau douce	0,184 mg/l
	Sédiment marin	100 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	1000 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,193 mg/l
les acides gras, C14-18 et C16-18-insaturés, maléatée	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
formaldéhyde	Eau douce	0,44 mg/l
	Eau de mer	0,44 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	4,44 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	0,19 mg/l
	Sédiment d'eau douce	2,3 mg/kg

MOBIHEL Base MIX

Version 3.0	Date de révision: 24.06.2026	Numéro de la FDS: MAT0GA05_007 DZ/FR	Date de dernière parution: 30.11.2023 Date de la première version publiée: 19.07.2023
----------------	---------------------------------	--	---

	Sédiment marin	2,3 mg/kg
	Sol	0,2 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)**

Protection des yeux/du visage	:	L'équipement doit être conforme à l'EN 166 Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure Lunettes de sécurité à protection intégrale Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.
Protection des mains Gants	:	Caoutchouc nitrile (> 0,1 mm; < 60 min); ISO EN374 caoutchouc butyle (> 0,6 mm; < 240 min); ISO EN374 Viton® (> 0,6 mm; < 240 min); ISO EN374 PE laminé (> 0,1 mm; < 240 min); ISO EN374
Remarques	:	Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
Protection de la peau et du corps	:	Vêtements étanches Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Protection respiratoire	:	Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.
Filtre de type	:	Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques (A-P)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	:	liquide
Forme	:	liquide

MOBIHEL Base MIX

Version 3.0	Date de révision: 24.06.2026	Numéro de la FDS: MAT0GA05_007 DZ/FR	Date de dernière parution: 30.11.2023 Date de la première version publiée: 19.07.2023
----------------	---------------------------------	--	---

Couleur	: Teintes diverses
Odeur	: de solvant
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: Non applicable
Point de fusion/point de congélation	: -78,0 °C (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus basse))
Point/intervalle d'ébullition	: 118 °C (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus basse))
Point d'éclair	: 26 °C Méthode: ISO 3679, coupelle fermée
Inflammabilité	: Liquide inflammable statiquement chargeable., Solides combustibles
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: 11,3 %(V) (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus élevée))
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: 1,2 %(V) (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus élevée))
Pression de vapeur	: < 1.100 hPa (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus élevée)) (50 °C)
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: 0,915 - 1,145 g/cm ³
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: non miscible, partiellement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Description: miscible avec la plupart des solvants organiques
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: log Pow: 1,81 (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus élevée))

MOBIHEL Base MIX

Version 3.0	Date de révision: 24.06.2026	Numéro de la FDS: MAT0GA05_007 DZ/FR	Date de dernière parution: 30.11.2023 Date de la première version publiée: 19.07.2023
----------------	---------------------------------	--	---

Température d'inflammation	:	343 °C (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus élevée))
Température de décomposition	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.
Viscosité Viscosité, cinématique	:	> 20,5 mm ² /s (40 °C)
Temps d'écoulement	:	80 - 90 s à 20 °C Section transversale: 4 mm Méthode: DIN 53211
Propriétés explosives	:	Non applicable
Propriétés comburantes	:	Entretient la combustion

9.2 Autres informations

Donnée non disponible	
COV (composés organiques volatils)	: (Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles et aux émissions de l'élevage (prévention et réduction intégrées de la pollution)) 70,05 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
-----------------------	---	--

10.4 Conditions à éviter

MOBIHEL Base MIX

Version 3.0	Date de révision: 24.06.2026	Numéro de la FDS: MAT0GA05_007 DZ/FR	Date de dernière parution: 30.11.2023 Date de la première version publiée: 19.07.2023
----------------	---------------------------------	--	---

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Incompatible avec des acides forts et des bases.

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.
N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:**acétate de n-butyle:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): >= 10.760 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): >= 5.000 mg/kg

butane-1-ol:

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5 mg/l
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

MOBIHEL Base MIX

Version 3.0	Date de révision: 24.06.2026	Numéro de la FDS: MAT0GA05_007 DZ/FR	Date de dernière parution: 30.11.2023 Date de la première version publiée: 19.07.2023
----------------	---------------------------------	--	---

née

alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): ≥ 8.700 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 27,14 mg/l
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après un contact cutané unique.

acétate de 2-butoxyéthyle:

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.
DL50 oral (Rat): ≥ 2.400 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): ≥ 50 mg/l
Durée d'exposition: 2 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après un contact cutané unique.
DL50 (Lapin): ≥ 1.500 mg/kg

formaldéhyde:

Toxicité aiguë par voie orale : 100 mg/kg
Evaluation: Le composant/mélange est toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : 100 ppm
Atmosphère de test: vapeur
Evaluation: Le composant/mélange est hautement toxique après une inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie cutanée : 270 mg/kg
Evaluation: Le composant/mélange est toxique après un contact cutané unique.

anhydride maléique:

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

(2-Méthoxyméthylethoxy)-propanol:

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

MOBIHEL Base MIX

Version 3.0	Date de révision: 24.06.2026	Numéro de la FDS: MAT0GA05_007 DZ/FR	Date de dernière parution: 30.11.2023 Date de la première version publiée: 19.07.2023
----------------	---------------------------------	--	---

toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une irritation cutanée.

Produit:

Remarques : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Composants:**butane-1-ol:**

Résultat : irritant

alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:

Résultat : irritant

les acides gras, C14-18 et C16-18-insaturés, maléatée:

Résultat : irritant

formaldéhyde:

Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

anhydride maléique:

Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Provoque de graves lésions des yeux.

Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Composants:**butane-1-ol:**

Résultat : Corrosif

MOBIHEL Base MIX

Version 3.0	Date de révision: 24.06.2026	Numéro de la FDS: MAT0GA05_007 DZ/FR	Date de dernière parution: 30.11.2023 Date de la première version publiée: 19.07.2023
----------------	---------------------------------	--	---

alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:

Résultat : Irritation des yeux

glycolate de butyle:

Résultat : Corrosif

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

Remarques : A un effet sensibilisant.

Composants:**les acides gras, C14-18 et C16-18-insaturés, maléatée:**

Résultat : Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

formaldéhyde:

Résultat : Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

anhydride maléique:Résultat : Sensibilisation probable des voies respiratoires chez l'homme
sur la base d'études sur des animaux

Résultat : Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:**formaldéhyde:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests in vitro ont montré des effets mutagènes

MOBIHEL Base MIX

Version 3.0	Date de révision: 24.06.2026	Numéro de la FDS: MAT0GA05_007 DZ/FR	Date de dernière parution: 30.11.2023 Date de la première version publiée: 19.07.2023
----------------	---------------------------------	--	---

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.
N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:**formaldéhyde:**

Cancérogénicité - Evaluation : Cancérogène possible pour l'homme

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Composants:**glycolate de butyle:**

Toxicité pour la reproduction : Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la
- Evaluation fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Composants:**acétate de n-butyle:**

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

butane-1-ol:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

hydrocarbures, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromates:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.
N'est pas classé en raison du manque de données.

MOBIHEL Base MIX

Version 3.0	Date de révision: 24.06.2026	Numéro de la FDS: MAT0GA05_007 DZ/FR	Date de dernière parution: 30.11.2023 Date de la première version publiée: 19.07.2023
----------------	---------------------------------	--	---

Composants:**alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:**

Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

anhydride maléique:

Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.
N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:**alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

hydrocarbures, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromates:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Information supplémentaire**Produit:**

Remarques : Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements.
Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques.
Les solvants risquent de dessécher la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Composants:****acétate de n-butyle:**

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): > 200 mg/l

CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): >= 647,7 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorga- : CI50 (Tetrahymena pyriformis (tétrahymène pyriforme)): 356

MOBIHEL Base MIX

Version 3.0	Date de révision: 24.06.2026	Numéro de la FDS: MAT0GA05_007 DZ/FR	Date de dernière parution: 30.11.2023 Date de la première version publiée: 19.07.2023
----------------	---------------------------------	--	---

nismes mg/l
Durée d'exposition: 40 h

butane-1-ol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): > 1.000 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia (Daphnie)): > 1.000 mg/l

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): > 1.000 mg/l

alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): >= 1 - 10 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia (Daphnie)): >= 1 - 10 mg/l

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 91,2 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): >= 1 - 100 mg/l

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

acétate de 2-butoxyéthyle:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): >= 31 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia (Daphnie)): >= 142,5 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): >= 2.800 mg/l

hydrocarbures, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromates:**Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MOBIHEL Base MIX

Version 3.0	Date de révision: 24.06.2026	Numéro de la FDS: MAT0GA05_007 DZ/FR	Date de dernière parution: 30.11.2023 Date de la première version publiée: 19.07.2023
----------------	---------------------------------	--	---

anhydride maléique:

Toxicité pour les poissons : CL50 : 75 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 10 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

12.2 Persistance et dégradabilité**Composants:****acétate de n-butyle:**

Biodégradabilité : Résultat: Biodégradable
Biodégradation: 83 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie: 78 d
pH: 8
S'hydrolyse lentement.

Photodégradation : Se décompose rapidement au contact de la lumière.

alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:

Biodégradabilité : Facilement biodégradable.

Photodégradation : Se décompose rapidement au contact de la lumière.

acétate de 2-butoxyéthyle:

Biodégradabilité : Résultat: Biodégradable

anhydride maléique:

Biodégradabilité : Résultat: Biodégradable
Biodégradation: 90 %
Durée d'exposition: 25 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301B

Stabilité dans l'eau : S'hydrolyse facilement.

Photodégradation :

MOBIHEL Base MIX

Version 3.0	Date de révision: 24.06.2026	Numéro de la FDS: MAT0GA05_007 DZ/FR	Date de dernière parution: 30.11.2023 Date de la première version publiée: 19.07.2023
----------------	---------------------------------	--	---

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:**acétate de n-butyle:**

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 15
Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,81

butane-1-ol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,785

alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 25,9
Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,77 - 3,15

acétate de 2-butoxyéthyle:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,51

formaldéhyde:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,35

anhydride maléique:

Bioaccumulation : Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -2,61 (20 °C)

(2-Méthoxyméthylethoxy)-propanol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,064

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:**alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:**

MOBIHEL Base MIX

Version 3.0	Date de révision: 24.06.2026	Numéro de la FDS: MAT0GA05_007 DZ/FR	Date de dernière parution: 30.11.2023 Date de la première version publiée: 19.07.2023
----------------	---------------------------------	--	---

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 537, log Koc: 2,73
Modérément mobile dans les sols
Le produit s'évapore du sol.

Stabilité dans le sol : Temps de dissipation: 23 d
Pourcentage de dissipation: 50 % (DT50)

anhydride maléique:

Mobilité : Milieu: Eau
Contenu: 100 %

: Milieu: Sol
Contenu: 0 %

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 42, log Koc: 1,63

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes**Produit:**

Potentiel de perturbation endocrinienne : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

MOBIHEL Base MIX

Version 3.0	Date de révision: 24.06.2026	Numéro de la FDS: MAT0GA05_007 DZ/FR	Date de dernière parution: 30.11.2023 Date de la première version publiée: 19.07.2023
----------------	---------------------------------	--	---

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU**

ADN	: UN 1263
ADR	: UN 1263
RID	: UN 1263
IMDG	: UN 1263
IATA	: UN 1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	: PEINTURES
ADR	: PEINTURES
RID	: PEINTURES
IMDG	: PAINT
IATA	: Paint

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	: 3	
ADR	: 3	
RID	: 3	
IMDG	: 3	
IATA	: 3	

14.4 Groupe d'emballage

ADN	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: F1
Numéro d'identification du danger	: 30
Étiquettes	: 3
ADR	

MOBIHEL Base MIX

Version 3.0	Date de révision: 24.06.2026	Numéro de la FDS: MAT0GA05_007 DZ/FR	Date de dernière parution: 30.11.2023 Date de la première version publiée: 19.07.2023
----------------	---------------------------------	--	---

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 30
Étiquettes : 3
Code de restriction en tunnels : (D/E)

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 30
Étiquettes : 3

IMDG

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 3
EmS Code : F-E, S-E

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366
Instruction d'emballage (LQ) : Y344
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Flammable Liquid

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355
Instruction d'emballage (LQ) : Y344
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Flammable Liquid

14.5 Dangers pour l'environnement**ADN**

Dangereux pour l'environnement : non

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des

MOBIHEL Base MIX

Version 3.0	Date de révision: 24.06.2026	Numéro de la FDS: MAT0GA05_007 DZ/FR	Date de dernière parution: 30.11.2023 Date de la première version publiée: 19.07.2023
----------------	---------------------------------	--	---

caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte complet pour phrase H**

H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	: Toxique par contact cutané.
H312	: Nocif par contact cutané.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	: Mortel par inhalation.
H332	: Nocif par inhalation.
H334	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H336	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H341	: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350	: Peut provoquer le cancer.
H361	: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H372	: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
H373	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MOBIHEL Base MIX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.11.2023
3.0	24.06.2026	MAT0GA05_007 DZ/FR	Date de la première version publiée: 19.07.2023

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	: Danger par aspiration
Carc.	: Cancérogénicité
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Muta.	: Mutagénicité sur les cellules germinales
Repr.	: Toxicité pour la reproduction
Resp. Sens.	: Sensibilisation respiratoire
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2000/39/EC	: Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
2004/37/EC	: Europe. Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérogènes ou mutagènes ou à des substances reprotoxiques au travail - Annexe III
2019/1831/EU	: Europe. Directive 2019/1831/UE de la Commission établissant une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
2000/39/EC / TWA	: Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL	: Limite d'exposition à court terme
2004/37/EC / STEL	: Valeur limite à court terme
2004/37/EC / TWA	: moyenne pondérée dans le temps
2019/1831/EU / TWA	: Valeurs limites - huit heures
2019/1831/EU / STEL	: Limite d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation

MOBIHEL Base MIX

Version 3.0	Date de révision: 24.06.2026	Numéro de la FDS: MAT0GA05_007 DZ/FR	Date de dernière parution: 30.11.2023 Date de la première version publiée: 19.07.2023
----------------	---------------------------------	--	---

civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TCI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire**Classification du mélange:**

Flam. Liq. 3	H226
Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318
Skin Sens. 1	H317
Repr. 2	H361
STOT SE 3	H336

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Codes matières (en vrac) : 366923; 366935; 366971; 376396; 400207; 400262; 401108; 401924; 401951; 401983; 402791; 416701; 418200; 418201; 418202; 418203; 418204; 418205; 418206; 418207; 418208; 418209; 418210; 418211; 418212; 418213; 418214; 418215; 418216; 418217; 418218; 418219; 418220; 418221; 418222; 418223; 418224; 418225; 418226; 418227; 418228; 418229; 418230; 418231; 418232; 418233; 418234; 418235; 418236; 418237; 418238; 418239; 418241; 418242; 418243; 418244; 418245; 418246; 418247; 418248; 418249; 418250; 418251; 418252; 418253; 418255; 418445; 418446; 418479; 418480; 418481; 418482; 418485; 418486; 418923; 418924; 419220; 419223; 419593; 419844; 419845; 419846; 419847; 419848; 419849; 478654; 478907; 478908; 478964; 478984; 479010;

MOBIHEL Base MIX

Version 3.0	Date de révision: 24.06.2026	Numéro de la FDS: MAT0GA05_007 DZ/FR	Date de dernière parution: 30.11.2023 Date de la première version publiée: 19.07.2023
----------------	---------------------------------	--	---

479019; 479020; 480909; 481596; 481598

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.